

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N°73-340 du 24 octobre 1973

modifiant le Décret n° 73-136 du 18 Avril 1973 portant nomination des Membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
 - VU la Loi n° 62-22 du 9 Juillet 1962 portant ratification du traité instituant l'Union Monétaire Ouest Africaine et de l'accord de Coopération entre la République Française et les Etats Membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine ;
 - VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972 portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
 - VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
 - VU le Décret n° 452/PR/MFT/CAB du 22 Octobre 1962, portant création du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
 - VU le Décret n° 73-291 du 8 Septembre 1973 portant nomination de Monsieur Innocent DIOGO en qualité de Directeur Général des Affaires Economiques ;
 - VU le Décret n° 73-136 du 18 Avril 1973 portant nomination des membres du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

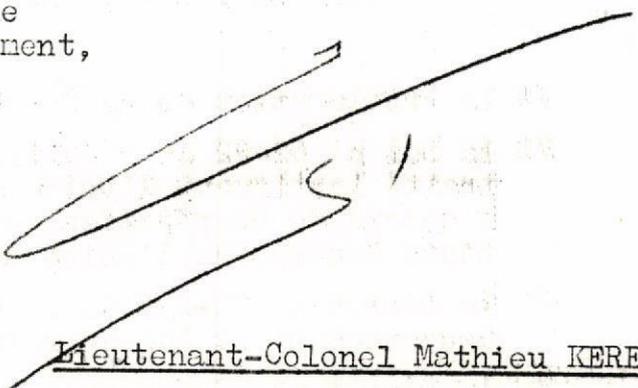
ARTICLE 1er.- Monsieur Innocent DIOGO, Directeur Général des Affaires Economiques, est nommé Membre du Comité Monétaire National auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en remplacement de Monsieur Raphaël POSSET.

.../...

ARTICLE 2.- Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 octobre 1973

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie et des Finances
absent, le Ministre de l'Intérieur,

Pour le Ministre de l'Economie et des Finances absent, le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité, chargé de l'intérim,



Capitaine Michel AIKPE
Michel AIKPE

Ampliatiions :

- PR 8 - CS 6 - MEF 6 - Autres Ministères 10 -
- Intéressé 1 - BCFAO 4 - CMN 2 - SGG 1 - CNI-
- IGF-Gde Ch. 3 - DB-CF-DC 3 - DGF 1 - DGTC 2 -
- DGAE 1 - DGAJL 1 - D.Stat 1 - JORD 1.- DGP 2
- SPD 2 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc. 5